

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2017-07-24x-01069 Référence de la demande : n°2017-01069-041-001

Dénomination du projet : Suppression d'un passage à niveau

Lieu des opérations : 64680 - Herrère

Bénéficiaire : DIR Atlantique

MOTIVATION ou CONDITIONS

Ce dossier touche des milieux prairiaux de qualité en milieu bocager, des petits cours d'eau de haute valeur biologique, bien que non inclus dans une zone remarquable.

Les inventaires sont satisfaisants et font apparaître une plante protégée, ainsi que nombre d'espèces de faune invertébrée et vertébrée de forte valeur patrimoniale : grand Capricorne, Agrion de Mercure, Alyte accoucheur, et trois espèces de chiroptères.

Les enjeux écologiques sont bien identifiés.

La séquence Eviter-Réduire-Compenser est respectée et les mesures sont équilibrées entre :

- l'évitement de certaines prairies et haies, ainsi que les stations d'œillet,
- les mesures de réduction, notamment par le calendrier des travaux approprié et la mise en défens d'arbres hébergeant des animaux cavernicoles (insectes et chiroptères notamment),
- les mesures de compensation diversifiées.

D'où un avis favorable apporté à cette demande de dérogation aux conditions suivantes :

- la plantation d'arbres et le confortement des haies doivent être réalisés prioritairement bien avant les travaux pour permettre leur croissance au plus vite ;
- les délaissés doivent faire l'objet de renforcement de leurs particularités écologiques, notamment par le renforcement de haies de chaque côté des voies ;
- les mesures de gestion des habitats doivent être engagées pour 30 ans, ainsi que les mesures de suivis concernant les espèces remarquables tels que les batraciens, oiseaux, chiroptères et insectes saproxyliques.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel Metais

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 19 décembre 2017

Signature :

